

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle de compétitivité Vitagora - Farine+ - Avenant aux conventions d'application

Par délibérations en date du 19 décembre 2007 et 26 juin 2008, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « FARINE+ » en soutenant deux acteurs de ce projet, le CHU Unité de Gérontologie et l'entreprise Gustalis, dénommée Sarl CERELAB® GUSTALIS depuis le 9 février 2011.

Ce programme de recherche démarré officiellement le 1er janvier 2008, coordonné par CERELAB® GUSTALIS, entre dans sa phase finale. Différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de six mois.

Par courrier du 21 octobre dernier, la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), le CHU de Dijon, CREABIO et CERELAB, a donné un avis favorable sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de six mois du projet « FARINE+ », qui devra être terminé au plus tard le 30 avril 2012.

Les conventions d'application passées avec le CHU de Dijon et la Société Gustalis indiquaient initialement une durée de réalisation du projet de 36 mois à compter de janvier 2008. Un premier avenant prenant en compte notamment le décalage intervenu dans le lancement du projet et l'avancement des travaux, avait reporté l'échéance de réalisation du programme au 31 octobre 2011.

Il est proposé aujourd'hui de passer un avenant n° 2 aux conventions d'application afin de porter cette échéance au 30 avril 2012.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les projets d'avenant aux conventions passées avec le CHU de Dijon et la Sarl CERELAB® GUSTALIS au titre du projet de R&D « FARINE+ », ci-annexés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Pôle de Compétitivité VITAGORA
Projet FARINE+

AVENANT n° 2
A LA CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON cedex, représentée par son Président, M. François REBSAMEN, en vertu d'une délibération en date du

et :

Le CHU de Dijon, 1 boulevard Jeanne d'Arc, BP 77908 – 21079 DIJON cedex, représenté par M. Pierre-Charles PONS, Directeur général, dûment habilité à cet effet

VU la convention cadre signée le 3 mars 2008, entre l'Etat et les collectivités territoriales, relative aux projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité, complétée par avenant signé le 5 novembre 2009,

VU la convention d'application signée le 5 septembre 2008, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et le CHU de Dijon, complétée par avenant signé le 7 juin 2010,

VU la demande de prolongation de la durée du programme « FARINE+ » présentée par CERELAB® GUSTALIS, Sarl coordinatrice de ce programme, en date du 2 novembre 2011,

PREAMBULE

Considérant que par délibérations en date du 19 décembre 2007 et 26 juin 2008, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « FARINE+ » en soutenant deux acteurs de ce projet, le CHU Unité de Gérontologie et l'entreprise GUSTALIS, dénommée Sarl CERELAB® GUSTALIS depuis le 9 février 2011,

Considérant que ce programme de recherche démarré officiellement le 1er janvier 2008, est entré dans sa phase finale, que différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de six mois,

Considérant l'avis favorable délivré par courrier du 21 octobre 2011 par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), le CHU de Dijon, CREABIO et CERELAB, sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de six mois du projet « FARINE+ », qui devra être terminé au plus tard le 30 avril 2012,

Il est proposé de passer un avenant n° 2 à la convention d'application du 5 septembre 2008 complétée par avenant du 7 juin 2010, afin de modifier l'article 2 – Délais.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le premier alinéa de l'article 2 « Délais » de la convention initiale, modifié par avenant en date du 7 juin 2010, est complété comme suit :

L'échéance de réalisation du programme est reportée au 30 avril 2012.

Article :

Les autres dispositions de la convention d'application signée le 5 septembre 2008 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

Le Directeur général
du CHU de Dijon,

François REBSAMEN

Pierre-Charles PONS

Pôle de Compétitivité VITAGORA
Projet FARINE+

AVENANT n° 2
A LA CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON cedex, représentée par son Président, M. François REBSAMEN, en vertu d'une délibération en date du

et :

La Sarl CERELAB® GUSTALIS, 3 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC, représentée par son Gérant, M. Pierre GUEZ

VU la convention cadre signée le 3 mars 2008, entre l'Etat et les collectivités territoriales, relative aux projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité, complétée par avenant signé le 5 novembre 2009,

VU la convention d'application signée le 18 février 2010, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et la Société Gustalis, complétée par avenant signé le 7 juin 2010,

VU la demande de prolongation de la durée du programme « FARINE+ » présentée par CERELAB® GUSTALIS en date du 2 novembre 2011,

PREAMBULE

Considérant que par délibérations en date du 19 décembre 2007 et 26 juin 2008, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « FARINE+ » en soutenant deux acteurs de ce projet, le CHU Unité de Gériatrie et l'entreprise GUSTALIS, dénommée Sarl CERELAB® GUSTALIS depuis le 9 février 2011,

Considérant que ce programme de recherche démarré officiellement le 1er janvier 2008, est entré dans sa phase finale, que différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de six mois,

Considérant l'avis favorable délivré par courrier du 21 octobre 2011 par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, le Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA), le CHU de Dijon, CREABIO et CERELAB, sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de six mois du projet « FARINE+ », qui devra être terminé au plus tard le 30 avril 2012,

Il est proposé de passer un avenant n° 2 à la convention d'application du 18 février 2010 complétée par avenant du 7 juin 2010, afin :

- * de modifier le nom du bénéficiaire de la subvention accordée par la Communauté d'agglomération dijonnaise, d'une part,
- * et de modifier l'article 2 – Délais, d'autre part.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

En application du présent avenant, le bénéficiaire de la subvention prévue à la convention initiale est la Sarl CERELAB® GUSTALIS sise 3 boulevard de Beauregard à LONGVIC (21), représentée par son Gérant, M. Pierre GUEZ, dûment habilité à cet effet (cf annexe 1).

Les coordonnées bancaires de la Sarl CERELAB® GUSTALIS sont reprises dans le relevé d'identité bancaire (cf annexe 2).

Article 2 :

Le premier alinéa de l'article 2 « Délais » de la convention initiale, modifié par avenant en date du 7 juin 2010, est complété comme suit :

L'échéance de réalisation du programme est reportée au 30 avril 2012.

Article :

Les autres dispositions de la convention d'application signée le 18 février 2010 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

Le Gérant de la
Sarl CERELAB® GUSTALIS,

François REBSAMEN

Pierre GUEZ



HISTORIQUE DE LA S.A.R.L CERELAB GUSTALIS - PARTENARIATS ET ACTIONNARIATS -

Le document explicatif aborde successivement 2 points :

A/ Le contexte historique de la création de la S.A.R.L CERELAB GUSTALIS.

B/ La présentation de la S.A.R.L CERELAB GUSTALIS.

A - Contexte historique de la création de la S.A.R.L CERELAB GUSTALIS

Dans le cadre du programme de recherche FARINE+, déposé au 4ème AAP du Fonds Unique Interministériel (FUI) en Avril 2007, l'ancienne SARL BOURGOGNE TERRE DE CULTURE (BTC) se positionnait comme porteuse et coordinatrice du programme FARINE+.

Le programme FARINE+ s'articule autour de la thématique commune de la filière Blé – Farine – Pain et Produits de panification : « Comprendre comment se construit, évolue et se préserve le potentiel nutritionnel et sensoriel des produits de panification.

Outre l'ancienne SARL BTC, ses 3 actionnaires majoritaires à savoir la Coopérative DIJON CEREALES et sa filiale Meunerie, la SA EUROGERM et le Groupe ELANCIA étaient également intégrés dans le programme FARINE+ en tant que partenaires industriels.

Au travers de ces 3 PME bourguignonnes, l'ensemble de la filière Blé – Farine – Pain et Produit de panification était représenté et légitime les 3 axes de travail du programme FARINE+ à savoir :

- axe 1 : Production et sécurisation des matières premières
- axe 2 : Transformations adaptées : moutures et panifications
- axe 3 : Consommation et mise sur le marché des produits céréaliers « Santé »

Le positionnement de FARINE+® en phase avec la thématique « Goût-Nutrition-Santé » du pôle VITAGORA®, et le soutien important des collectivités territoriales, ont permis au programme de recherche FARINE+ d'être labellisé par le FUI en Juillet 2007.

Après avoir été conforté en Décembre 2007, FARINE+® a officiellement démarré au 1er Janvier 2008.

Un semestre après son démarrage, la SARL BTC s'est divisée en 2 sociétés indépendantes au 1^{er} juillet 2008 :

- o **la SARL BTC Immobilier** a conservé la gestion locative du site IFF de Longvic, racheté en 2005. Son siège social demeure au 5 rue des Artisans 21800 QUETIGNY. La gérance de la société est maintenue tournante annuellement et l'actuel gérant est Mr Jean-Philippe GIRARD.
- o **la SARL GUSTALIS** avec 2 divisions :
 - Division SOLUTIONS Saveur : Par un acte de cession de fonds de commerce, GUSTALIS a acheté une activité de production et de commercialisation d'avant-produits de pâtisserie et de garnitures salées vendues sous la marque GUSTALIS SOLUTIONS Saveur. Cette gamme de produits appartenait à la filiale Meunerie du

CÉRÉLAB

Centre de Recherche & d'Application GUSTALIS

Groupe DIJON CEREALES et a un rayonnement commercial national. L'outil de production basé au sein du Moulin de Vincelles (Jura – 39), arrivait en limite de ses capacités si bien qu'un investissement important devait être fait afin d'assurer le maintien et le développement industriel et commercial de GUSTALIS. Le transfert de BTC à GUSTALIS est stratégique pour FARINE+ car il permet d'apporter la dimension « marchés » aux travaux de recherche et de transfert du programme.

- Division CERELAB®: Centre de Recherche et d'Application GUSTALIS, en charge des projets de Développements. Suite, à la mise en redressement judiciaire d'ELANCIA et à son retrait de l'actionnariat de BTC et du programme de recherche FARINE+, CERELAB a repris l'activité de recherche appliquée de BTC c'est-à-dire la coordination du programme FARINE+, et en sus la part de travaux initialement dévolus à ELANCIA.

Depuis, l'actionnariat de GUSTALIS a été modifié. Jusqu'en Février 2011, le gérant était M. Jean-Philippe GIRARD et les trois actionnaires dans GUSTALIS SARL étaient : la SA EUROGERM majoritaire avec 50.02% des parts, le Groupe DIJON CEREALES avec 40% des parts, et enfin Monsieur Pierre GUEZ avec 9.98% des parts.

Le 09 Février 2011, les deux divisions SOLUTIONS SAVEUR et CERELAB sont séparées, la S.A.R.L GUSTALIS change de dénomination sociale pour devenir CERELAB GUSTALIS S.A.R.L, le gérant devient M. Pierre Guez et l'actionnariat est modifié : la SASU MIDIPAR (holding détenue à 100% par la coopérative DIJON CEREALES) avec 50.02% des parts, la S.A. EUROGERM (détenue à 67% par sa holding SAS MOBAGO) avec 40% des parts et Monsieur Pierre GUEZ avec 9.98% des parts.

L'annexe 1 synthétise l'historique de l'évolution de l'actionnariat de la structure porteuse du programme FARINE+ : BTC avec ELANCIA, puis BTC sans le Groupe ELANCIA, GUSTALIS au 1^{er} Juillet 2008 et enfin CERELAB GUSTALIS depuis le 09 Février 2011.

L'annexe 2 présente l'évolution des activités de BTC et de GUSTALIS.

B - Présentation de la SARL CERELAB GUSTALIS

B.1 – Structure et activité

A compter du 09 Février 2011, la S.A.R.L GUSTALIS devient la S.A.R.L CERELAB GUSTALIS et la gérance, à durée indéterminée, est attribuée à Mr Pierre GUEZ.

Le capital social s'élève à 300 000 € et l'exercice comptable débute au 1er avril.

Le siège social de la société est établi au 3 Boulevard de Beauregard F - 21600 LONGVIC.

La société CERELAB GUSTALIS se compose d'une seule division :

- La division CERELAB® : localisée au siège social à Longvic, elle a été créée afin de coordonner le programme de recherche FARINE+. Au travers de ce programme, CERELAB® a développé des outils et expertises spécifiques de la filière Blé-Farine-Produits de panification permettant de conduire des recherches transversales, de l'agronomie aux sciences du consommateur en passant par l'étude des procédés de transformation.

GUSTALIS SARL

3 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC - FRANCE - Tel : 33 303 90 48 66 01 - Email : contact@cerelab.com

SARL AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - SIRET N°504 932 914 00014 - RCS DIJON N°504 932 914 - IDENTIFICATION C.E.E. FR03 504 932 914 - NAF 7219Z



CÉRÉLAB

Centre de Recherche & d'Application GUSTALIS

B.2 – Stratégie

La stratégie de CERELAB GUSTALIS, à court et moyen termes, est de valoriser le savoir-faire et les expertises mises en place par CERELAB® dans le cadre du programme FARINE+® par la conduite de nouveaux projets de recherche et développement nationaux ou européens appliqués à la filière Blé-Farine-Produits de panification.

B.3 – Ressources humaines

A ce jour, la société CERELAB GUSTALIS possède 7 salariés répartis de la façon suivante :

- 1 cadre coordinateur FARINE+®
- 1 cadre chargée de projets R&D/coordinatrice FARINE+
- 1 technicien boulanger d'essai
- 1 assistante administrative
- 2 contrats d'apprentissage Marketing / Commerce
- 1 contrat d'apprentissage Technicienne d'analyse

B.4 – Savoir-faire et ressources technologiques maîtrisés par l'entreprise

Les expertises de la division CERELAB® couvrent différents métiers et axes de développement de la filière Blé-Farine-Produits de panification, à savoir :

- **FERME D'EXCELLENCE® et PLANETE BLE®** : *Plateformes d'expérimentation en champs.*
 - Etude et sélection variétale par applications marché (biscuit, moelleux, feuilletage,...).
 - Evaluation des traitements alternatifs émergents, en substitution des produits phytosanitaires (Grenelle de l'environnement).
- **CEREALISABLE®** : *Outils et expertises de caractérisation des farines et développement de produits de panification fonctionnels.*
 - Trois moulins d'essai (deux moulins à cylindre et un moulin meule)
 - un laboratoire d'analyses physicochimique et technologique spécifiques à la filière meunerie et développement de protocoles analytiques sur échantillons de sol (mesure des reliquats azotés sortie d'hiver) et matières organiques (tiges, feuilles).
 - Un fournil de contrôle qualité et de développement de produits de panification (artisanaux et industriels), associé à une expertise d'évaluation sensorielle.
 - Une cuisine expérimentale de développement de produits de « grande consommation ».
- **CONSOLAB®** : *Outils de mesure et de validation des préférences des consommateurs.*

Durant la conduite de FARINE+®, plusieurs marques ont été déposées afin de protéger les développements technologiques jusqu'au terme du programme.

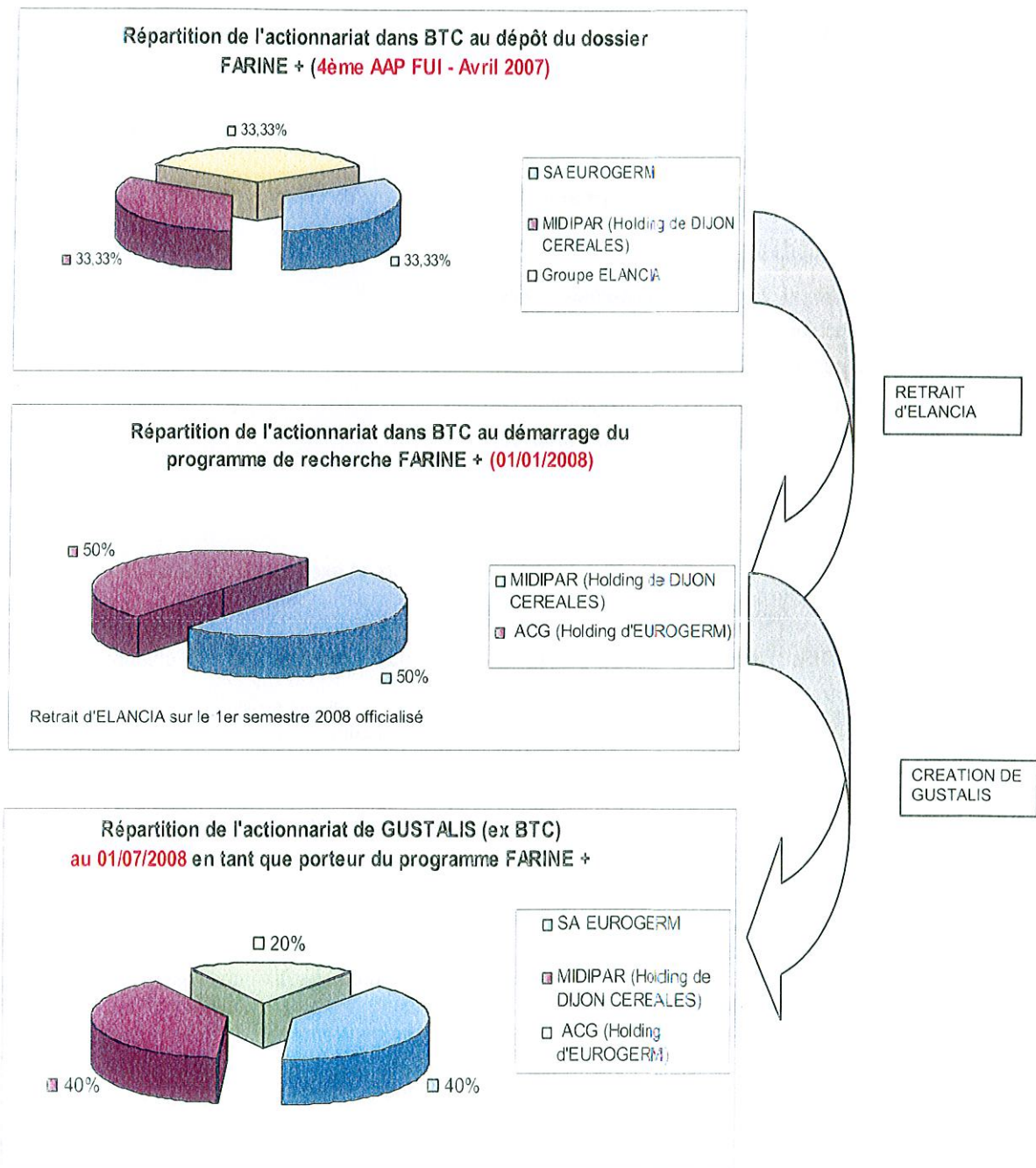
CERELAB® GUSTALIS est également inscrite au circuit inter-laboratoire BIPEA pour les circuits « analyses technologiques », « analyses de terre » et « pain courant français ».

GUSTALIS SARL

3 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC - FRANCE - Tel : 33 (0)3 80 48 66 01 - E-mail : contact@cerelab.com
SARL AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - SIRET N° 504 932 914 00014 - RCS DIJON N° 504 932 914 - IDENTIFICATION C E E FR 00 504 932 914 - NAF 7219Z



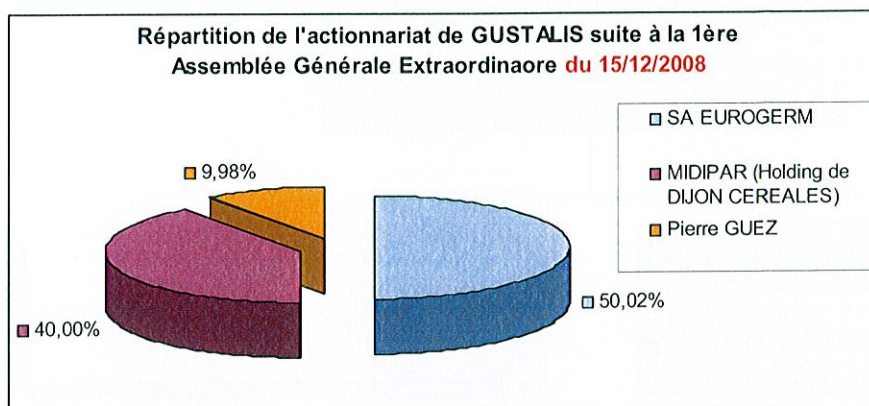
Annexe 1 : Historique des modifications d'actionnariat au sein de la société BTC – GUSTALIS



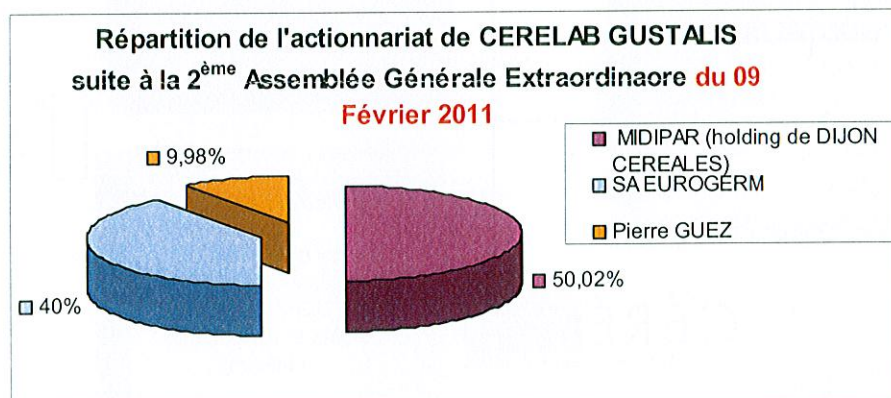
CÉRÉLAB

Centre de Recherche & d'Application GUSTALIS

Actionnariat avant Février 2011 : Gérant : Jean-Philippe GIRARD



L'actionnariat actuel : Nouveau gérant : M. Pierre GUEZ



GUSTALIS SARL

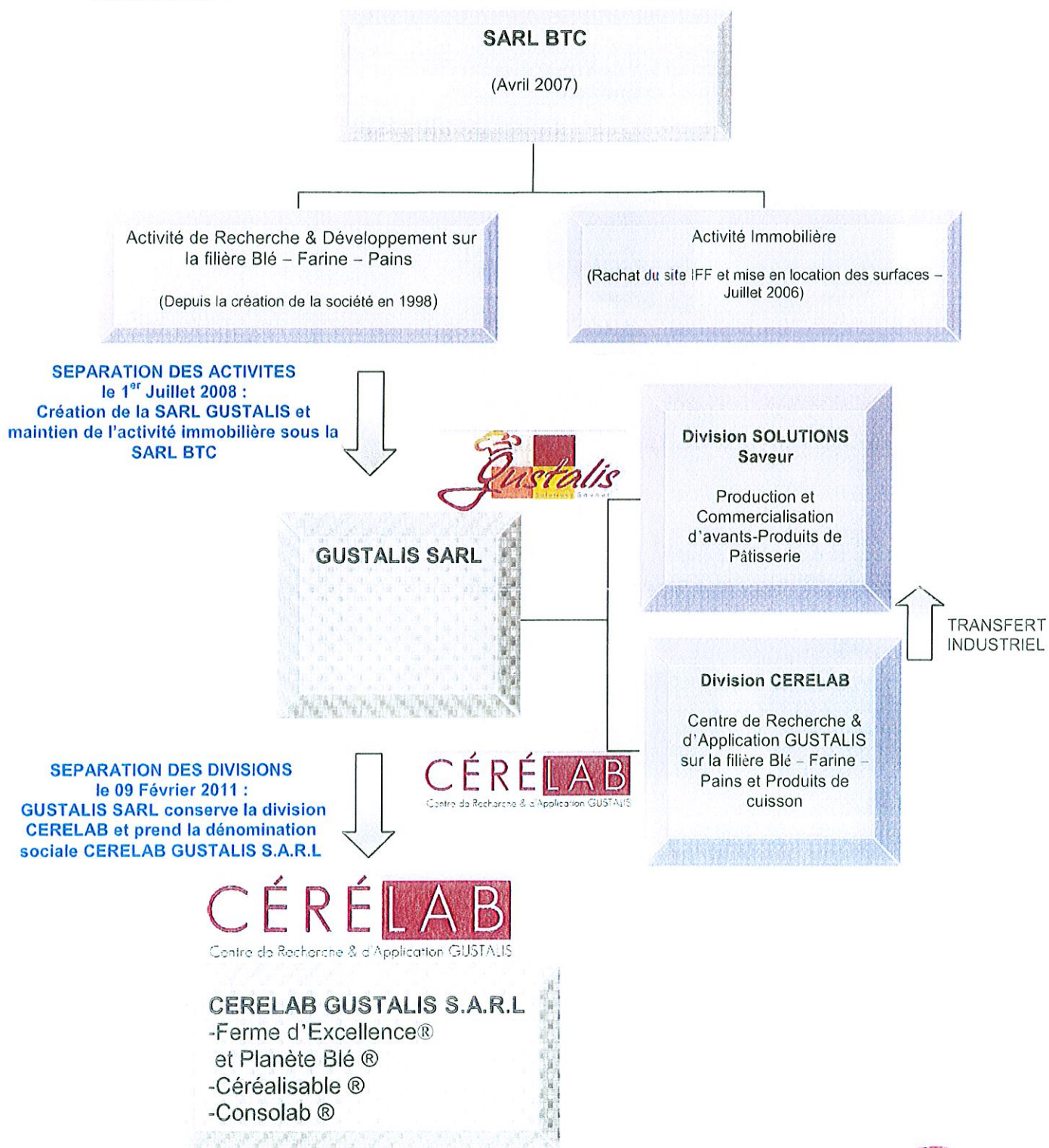
3 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC - FRANCE - Tel - 33 (0)3 80 48 66 01 - E-mail : contact@cerelab.com
SARL AU CAPITAL DE 300 000 EUROS - SIRET N°504 932 914 00014 - RCS DIJON N°504 932 914 - IDENTIFICATION C E E FR 00 504 932 914 - NAF 7219Z



CÉRÉLAB

Centre de Recherche & d'Application GUSTALIS

Annexe n°2 : Evolutions des activités des structures BTC et GUSTALIS



GUSTALIS SARL

3 boulevard de Beau regard - 21000 LONJUMEAU - FRANCE - Tél : 33 (0)3 80 49 66 01 - Email : contact@cerelab.com
SARL AU CAPITAL DE 300 000 EURO\$ - SIRET N° 504 932 914 00014 - RCS DIJON N° 504 932 914 - IDENTIFICATION G.E.E. FR00 504 932 914 - NAF 7219Z



Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 17 Mars 2011

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : CERELAB GUSTALIS
 Numéro d'identification : R.C.S. DIJON 504 932 914 - N° de Gestion 2008 B 602
 Date d'immatriculation : 01 Juillet 2008

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
 Capital : 300 000.00 EUR (fixe)
 Adresse du siège : 3, rue de Beauregard - 21600 Longvic
 Durée de la société : 99 ans du 01 Juillet 2008 au 30 Juin 2107
 Date de clôture de l'exercice : 31 Mars
 Dépôt de l'acte au greffe : le 01 Juillet 2008 sous le numéro 2008A2643
 Journal d'annonces légales : Eco Plus 21, le 26 Juin 2008

ADMINISTRATION

Gérant(e) : Monsieur GUEZ Pierre Joseph Louis Roger
 né(e) le 15 Mai 1948 à Goux-les-Dambelin (25), de nationalité FRANCAISE
 demeurant 23, Grande rue - 21490 Breigny

Commissaire aux comptes titulaire : EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
 Société anonyme à conseil d'administration
 37, rue Elsa Triolet - Parc Valmy - 21000 Dijon

Commissaire aux comptes suppléant : Inscrit CA de Dijon
 Monsieur GABORIAUD Eric
 de nationalité FRANCAISE
 demeurant 37, rue Elsa Triolet - Parc Valmy - 21000 Dijon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Activité : Recherches et études sur les terroirs semences sélections céréales produits dérivés
 Adresse : 3, rue de Beauregard - 21600 Longvic
 Date de début d'exploitation : 01 Juillet 2008
 Mode d'exploitation : Exploitation directe

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE
 LE GREFFIER :

17/03/2011



ANNEXE 2

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
				IBAN
Code Banque 10807	Code Guichet 00408	N° de Compte 92221283184	Cle RIB 63	Destinataire du relevé Space intended for the recipient
Domiciliation /Paying Bank BPBFC QUETIGNY				
IBAN : FR76 1080 7004 0892 2212 8318 463 International Bank Account Number				Titulaire du compte : Account holder SARL CERELAB GUSTALIS
BIC / SWIFT : CCBPFRRPDDJN Bank Identification Code				3 RUE DE BEAUREGARD 21600 LONGVIC
<p>Ce relevé est destiné, à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.) Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p> <p>This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)</p>				